



Comité social d'administration de l'AEFE

Déclaration liminaire

Séance du 12 juin 2025

Elu·es : Karine Borr, Olivier Gibert

Experts : Charlotte Gabet, Mohamed Allaoui

Madame la Directrice générale, chers collègues,

J'ai fait un rêve...

Hier, en Conseil d'Etablissement, nous avons réussi à concilier économie budgétaire et compétitivité de notre offre pédagogique avec le bien-être des personnels. Les représentants des personnels et les personnels de direction avaient chacun fait une partie du chemin pour arriver à un bon compromis face à des parents sereins.

Aujourd'hui, nous arrivons au CSA, avec l'espoir de convaincre notre Directrice Générale que la réforme des avantages familiaux et des majorations familiales est absolument nécessaire. Cela fait plusieurs mois que nous essayons de nous faire entendre. L'écart entre l'avantage familial et les majorations familiales est injuste. Un enfant d'encadrant ne paie pas plus cher ses frais de scolarité qu'un enfant d'encadré. Nous proposons donc la gratuité des frais de scolarité pour les enfants de tous les personnels : comment être plus juste ? Cette fois, la Directrice Générale en convient ! Merci pour les collègues qui étaient en souffrance !

Encouragés par cet accord, nous abordons le problème de la carte scolaire. Les fermetures de postes se multiplient : toujours de D3 ! N'est-ce pas encore une injustice ? La conséquence en est la multiplication des postes de droit local où les personnels sont souvent moins payés, moins protégés, moins reconnus pour faire le même travail. Finalement, dans certains pays le droit syndical est mis à mal car les PDL ne peuvent pas exercer de fonctions représentatives, ce qui compromet l'action syndicale !

Dans quelques jours, c'est avec la DGRH du MEN qu'il faudra aussi discuter. Cette fois, il s'agira de convaincre, avec le soutien actif de la Directrice Générale de l'AEFE, de renoncer à la limitation des détachements dont on ne cesse de nous vanter les avantages.

- « Il faut un plus grand brassage des personnels », « Nous manquons de professeurs en France, il faut qu'ils rentrent ». Mais, en réalité, cette limitation produit l'effet inverse : les gens en poste sur l'ancien contrat résident ne bougent plus et les nouveaux D3 choisissent de démissionner ou de rester en contrat local.

- « Il permet aux enseignants à l'étranger de revenir se former en France. » Mais alors, à quoi servent les IRF ? Dont les formateurs, soit dit en passant, ne sont astreints à rentrer que tous les 10 ans... Remarquons aussi qu'en France, il n'est pas rare qu'un enseignant fasse l'essentiel de sa carrière dans un même établissement !

Après réflexion, la DGRH accepte d'accorder les 3 ans de prolongation exceptionnelle à ces 334 demandeurs, même pas 10% des 4000 postes d'enseignants que le gouvernement prévoyait de supprimer en début d'année. Le Ministère a bien d'autres dossiers urgents à traiter comme cette triste actualité concernant le mal être de la communauté scolaire. C'est une petite victoire, mais nous attendons une réelle réforme sur la prolongation des détachements.

Dans la foulée, je m'apprête à parlementer avec le gouvernement. Ces baisses de budget qui détruisent à petit feu le réseau, alors que les discours sur l'excellence et le rayonnement se succèdent... Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Parce que ma collègue Karine me bouscule :

« - Dis, tu te réveilles ? On a une Déclaration Liminaire à faire ! »

Je tente de lui raconter mon rêve, mais elle me rabroue : « On n'a vraiment pas de temps pour tes divagations, ce n'est pas sérieux, ça n'a pas de sens, il faut parler de... »

Je l'écoute, mais je ne peux m'empêcher de penser que, décidément, mon rêve fait bien plus de sens que notre réalité !

Merci pour votre attention,

CFDT Éducation monde